

Un port à sec et l'embarquement au ponton dès l'été 2015

L'assemblée générale de l'AMP (association Maupas Plaisancier) tenait, ce mardi, son assemblée générale. Après l'adoption des différents rapports, le président, Jacques Flatin, a présenté les projets de l'exercice à venir, parmi lesquels, la participation à la sécurité des événements du cercle nautique tranchais, la seconde édition des Pucés de la mer, la réunion sécurité avec les gendarmes de la brigade nautique de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ou l'aide à la restauration de l'écluse de la Caloge. Des manifestations commémoratives (cérémonie des disparus en mer), festives ou conviviales (concours de pêche, sorties bateau ou sardinade) seront aussi reconduites.



Les plaisanciers tranchais, réunis en assemblée générale aux Floriales, semblent avoir accueilli avec satisfaction l'annonce de la mise en service du port à sec avant l'été 2015.

Le maire, Serge Kubryk, qui assistait à cette réunion a ensuite répondu aux questions des plaisanciers. Des questions qui ont porté sur l'orientation et l'aménagement de la nouvelle cale, la navette de port, et le projet de port à sec.

Un port à sec à l'été 2015

Serge Kubryk a confirmé que le projet a été validé en juin par le conseil régional. Le conseil municipal décidera lors d'une prochaine séance si la gestion du port à sec se fera en régie municipale ou en DSP (délégation de service public).

Les démarches et travaux pourront donc débuter dès l'automne pour une mise en service la saison prochaine. Il comprendra une zone de garage des bateaux (probablement dans la zone artisanale) et une « zone tampon » près du plan d'eau ou derrière la capitainerie.

Pour un coût évalué entre 800 et 1 000 € par an, les plaisanciers qui choisiront l'option port à sec bénéficieront d'un service (mise à l'eau, sortie, nettoyage du bateau après chaque utilisation) durant toute l'année. Le principe sera de prévenir la veille de la sortie prévue. Le bateau sera transporté du garage à la zone tampon puis mis à l'eau sur un mouillage à la journée. Le retour se fera suivant le processus inverse.

Autre avantage, après chaque sortie, le bateau sera rincé et nettoyé par les services municipaux (en cas de régie) ou le délégataire (en cas de DSP).

Embarquement au ponton

La mise en service d'une plate-forme d'embarquement pour les plaisanciers depuis l'embarcadère complétera le dispositif d'aménagement de la zone du Maupas. Cette plate-forme permettra l'accostage de la navette de port qui conduit les passagers aux bateaux mouillés. Les plaisanciers pourront eux-mêmes y accoster pour embarquer leurs passagers. La construction débutera dès cet automne.